

parti libéral en matière agricole, avait prétendu à ce moment-là que ce marché était une supercherie, une fraude et un mythe. C'est lui-même qui est devenu un mythe. Même un des membres actuels de la Chambre, qui n'est pas ici, avait laissé entendre que ce marché conclu avec la Chine constituait une trahison envers notre pays. Ce sont des choses de ce genre qu'il m'a fallu accepter.

Puis, un journaliste à la pige du nom de Jack MacBeth, a écrit une série d'articles injurieux qui ferait honneur à un disciple de John Birch. Il a rassemblé tous les ragots qu'il a pu recueillir dans les tripots de Hong-Kong et il les a publiés comme s'il s'agissait de faits véritables. Où est-il aujourd'hui? Il est l'adjoint administratif d'un ministre de la Couronne. J'ai laissé faire...

L'hon. M. Pickersgill: C'est bien le mot.

L'hon. M. Hamilton: ... pendant deux ans et demi sans rien dire. Je tiens également à signaler qu'à deux reprises pendant que j'étais ministre, des motions ont été présentées par des députés qui sont maintenant ministres, pour demander que le texte de l'accord soit déposé. Je suis heureux que le ministre n'ait pas déposé l'accord, car s'il l'avait fait, il aurait agi à l'encontre des principes de la Commission canadienne du blé et des intérêts des cultivateurs. Je me réjouis de ce que les membres du gouvernement se montent à la hauteur de leurs responsabilités maintenant qu'ils siègent de l'autre côté de la Chambre.

Au cas où le ministre trouverait que je lui permets de s'en tirer à bon compte, je ferai remarquer que ces dernières semaines, il est allé dans l'Ouest pour dire aux cultivateurs que la Commission canadienne du blé est l'organisme qui s'occupe de vendre leur blé. Il opine de la tête. Fort bien, mais il ne devrait pas oublier que ce sont des entreprises privées qui vendent la plus grande part du blé pour le compte de la Commission canadienne du blé et que s'il ne joue pas lui-même un rôle actif, le Canada se trouvera aux prises avec des problèmes sérieux comme c'était le cas en 1957 lorsque nous avons pris le pouvoir et qu'il était sous-ministre.

Je voudrais maintenant dire quelques mots des quantités. Dans l'annonce, il est question d'un minimum de 3 millions de tonnes fortes et d'un maximum de 5 millions, soit 187 millions de boisseaux. Qu'est-ce que cela veut dire par rapport à l'accord précédent? Établissons une comparaison. Les Chinois s'étaient engagés à acheter une certaine quantité de blé du Canada au cours de la période de 1961 à 1963 qui n'est pas encore terminée. Ils se sont déclarés prêts à accepter 276 millions de boisseaux au cours de cette période.

Le gouvernement annonce maintenant qu'au cours de la période de trois ans qui commence le 1^{er} août, il vendra au plus 187 millions de boisseaux de céréales alors que les cultivateurs s'attendaient à en vendre 90 millions, en chiffres ronds, sous notre gouvernement. Aux termes du présent accord, ils n'en vendront que 60 millions.

A mon avis, le ministre du Commerce n'a qu'à se féliciter d'avoir réussi à vendre autant de céréales aux Chinois après tout ce que l'on a dit à leur sujet depuis deux ans et demi. Au nom des gens de l'Ouest, je déclare que nous sommes très heureux, dans la conjoncture actuelle, que les Chinois achètent encore de notre pays.

Je pourrais parler assez longuement du chevauchement des contrats mais je ne signalerai que les points importants de la vente. Les dispositions relatives au remboursement prévoient un paiement initial de 25 p. 100 et le solde remboursable en une période de 18 mois. Le premier contrat prévoyait un paiement initial de 25 p. 100, le solde étant remboursable en neuf mois et dans le dernier contrat, nous avions fixé à 12 mois la période du remboursement du solde.

Je voudrais maintenant faire une proposition qui recevra sûrement l'appui d'autres députés, et que le secrétaire d'État connaît très bien. Vu que la Chine a démontré qu'elle devançait même ses paiements, le temps est maintenant venu pour le gouvernement fédéral, à l'égard des conditions de financement, de garantir sans conditions toutes pertes éventuelles, aux termes de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.

Lors de la dernière session, nous avons porté le montant prévu par cette loi de 200 à 400 millions de dollars. A mon avis, le ministre devra peut-être nous dire que le montant de 100 millions versé dans le plan de crédits remboursables ne sera pas suffisant si la Chine achète la quantité maximum de blé. Je crois pouvoir lui assurer que nous appuierons toute mesure de la part du gouvernement visant une vente à crédit à la Chine faite sous l'empire de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.

En terminant, je tiens à déclarer que la vente des céréales canadiennes pose un défi au ministre. Nous avons eu une récolte qui dépassait la moyenne l'an dernier, et j'espère que nous en aurons une meilleure cette année. Toutefois, la récolte n'est pas encore engrangée et le ministre doit être au courant comme moi, des rapports qui arrivent à tous les jours, voire à toutes les heures, et selon lesquels la rouille de la tige se répandrait dans tout le sud de la Saskatchewan. Cela ne fera aucun tort au blé, si ce n'est en retardant la venue à maturation des grains.